



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

APL

Question écrite n° 2480

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur la nécessité de reformer le système d'aide personnalisée au logement (APL). Devant le gigantisme inflationniste de cette allocation et de son dénouement progressif, un réexamen et une réforme sont devenus nécessaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de la nécessité de procéder à un examen d'ensemble des aides consacrées par les pouvoirs publics au logement, et afin d'éclairer les choix qui devront intervenir dans ce domaine, le Gouvernement a demandé à M Jean-Michel Bloch-Laine de présider une commission de réflexion sur les aides publiques au logement. Le mandat confié à cette commission comprend quatre volets : établir un constat du fonctionnement actuel du marché du logement et des mécanismes d'aides et de financement ; la situation des plus défavorisés de nos concitoyens fera l'objet d'une analyse spécifique ; analyser les conséquences de l'évolution du contexte économique et financier, en particulier dans la perspective du marché européen de 1993 ; proposer un cadrage précis de l'action gouvernementale pour les prochaines années ; formuler des propositions concrètes sur les modifications à apporter aux mécanismes de financement et de gestion du marché du logement. La commission remettra son rapport début 1989.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2480

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2562